Bilan annuel de l'animation du DOCOB

Sites Natura 2000

« Camargue »

N° FR9301592 et FR9310019

Période concernée : 01/01/2025 au 31/12/2025

DATE : 16 mars 2026

Structure : Parc naturel régional de Camargue

Rédacteur : Alexandre Crestey

Cofinancé par l'Union européenne

1. Table des matières

1. Préambule 5
1.1 Le Docob et les sites Natura 2000 5
1.2 L'animation 6
1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB 6
1.4 Missions de la structure animatrice 10
2. Gestion des habitats et espèces 11
2.1 Contrats Natura 2000 11
2.1.1 Animation des contrats Natura 2000 11
2.1.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés 12
2.2 MAEC 13
2.2.1 Animation des MAEC 13
2.2.2 Présentation du projet agro-environnemental 14
2.2.3 Synthèse sur la signature des MAEC 16
2.3 Charte Natura 2000 19
2.3.1 Animation de la charte Natura 2000 19
2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils 19
2.5 Animation foncière 20
3. Évaluation des incidences des projets 21
4. Suivis scientifiques et techniques 24
4.1. Suivis et études réalisées en régie 24
5. Information, communication, sensibilisation 31
5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media 31
5.2 Organisations de réunions d'information ou de manifestations 33
5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire 34
5.4 Communication / Animation auprès des scolaires 35
5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site 36
6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site 38

7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site 38
7.1 Organisation de la gouvernance du site 38
7.1.1 Organisation de réunion(s) du comité de pilotage 38
7.1.2 Animation de groupes de travail 38
7.1.3 Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat 39
7.2 Gestion administrative et financière 39
7.3 Compléments ou mise à jour du Docob 39
7.4 Élaboration de la charte 40
7.5 Autres actions 40
8. Synthèse 41
8.1 Bilan des activités de l'animateur : 41
8.2 Récapitulatif financier 43
8.3 Récapitulatif des principales perspectives 43
9. Publicité 45

Le Bilan Annuel

La structure animatrice d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 doit élaborer chaque année un bilan d'activité de l'animation. Ce bilan est présenté aux **membres du comité de pilotage** et est transmis à la **Région**. Un bilan d'animation par DOCOB doit donc ainsi être réalisé annuellement.

A quoi sert-il ?

L'intérêt de ce bilan annuel est d'adapter l'animation du site vis-à-vis des éléments relevés, à la fois sur certaines mesures et sur la programmation financière globale. Il permet également de valoriser les actions menées par la structure animatrice pour répondre aux enjeux et objectifs de préservation du ou des sites Natura 2000.

Ce bilan comporte :
- des **aspects techniques et scientifiques** (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées…),
- des **aspects financiers** du suivi de la mise en œuvre du Docob,
- une **synthèse sur la concertation**.
- le programme annuel d'activité de l'année suivante (adjointe au bilan).

Ce document type pour la Région Sud a été rédigé à partir de la version nationale de l'OFB modeletype_tramebilanannuel.pdf .

1. Préambule

1.1 Le Docob et les sites Natura 2000

Le site est situé dans le département des Bouches-du-Rhône, sur une surface de 113 466ha (ZSC) et 220 574ha (ZPS) répartis sur trois communes.

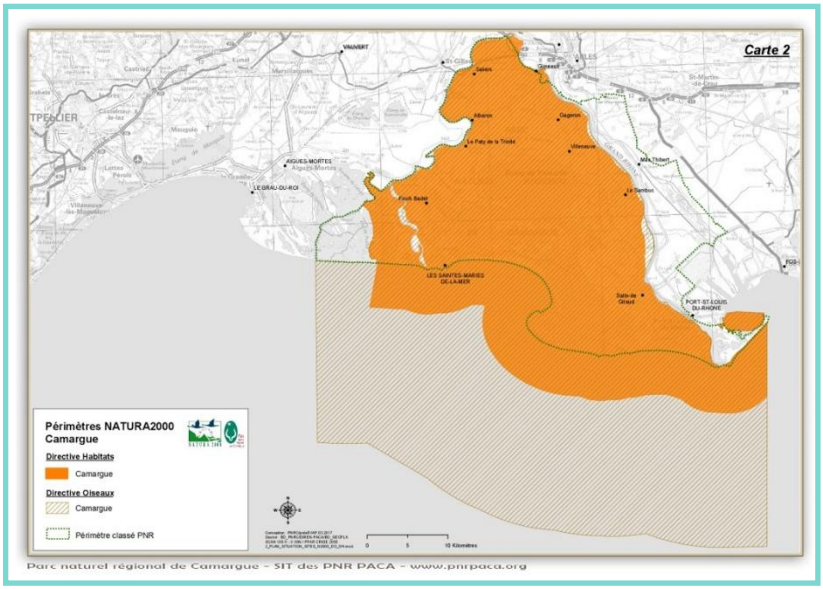

Figure 1 : Carte de localisation des sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 « Camargue » sont composés de deux sites :

- Une Zone Spéciale de Conservation « Camargue » - FR9301592 – Directive Habitats, Faune, Flore de 1992 – 113 466ha
- Une Zone de Protection Spécial « Camargue » - FR9310019 – Directive Oiseaux de 1979, modifiée en 2009 – 220 574ha

Le DOCOB des sites Natura 2000 « Camargue » a été validé en comité de pilotage le 10 octobre 2011 et approuvé par arrêté préfectoral le 6 décembre 2011. Le DOCOB initial a été complété par un Volet Marin comprenant un Tome 1, un Tome 2, une annexe cartographique ainsi qu'une fiche habitats/espèces. Ce volet marin a été validé en comité de pilotage le 11 octobre 2022 et approuvé par arrêté inter préfectoral le 13 février 2024.

1.2 L'animation

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue est la structure porteuse et animatrice des DOCOB des sites Natura 2000 « Camargue » depuis la validation du DOCOB (décembre 2011). Dans le cadre de l'animation de la convention Natura 2000 « Camargue » pour la période 2025-2027, le comité de pilotage du 02 septembre 2024 a opté pour une Présidence tournante entre les trois communes des sites. Ainsi, entre le 02 septembre 2024 et le 28 aout 2025, c'est Mr Pierre Raviol - élu à la commune d'Arles qui est Président du COPIL. Depuis le 28 aout 2025, Mme Marie-Christine CONTRERAS – élue à la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, a repris la Présidence du COPIL jusqu'au prochain COPIL prévu en septembre/octobre 2026. Les sites Natura 2000 « Camargue » étant à la fois terrestres et marins, il y a une co-Présidence entre un élu local et Mr Le Préfet maritime de Méditerranée, représenté par Mr André GROSSET.

Concernant les moyens humains affectés à ces sites, David LAZIN a d'abord assuré l'animation des sites « Camargue » de 2012 à 2018 puis de juin 2019 à juin 2021, c'est Cécile MONCOURTOIS qui l'a reprise.
Depuis le 01/01/2023, l'animation des sites est financée à hauteur de 1,5 ETP. A ce titre, depuis le 01/03/2022, Alexandre CRESTEY a la charge de l'animation des sites (1 ETP), accompagné dans un premier temps par Tatiana FUENTES (mars à juin 2022) puis par Juliette LANGLOIS (septembre 2022 à décembre 2023) sur un poste à mi-temps (0,5 ETP).
Pour la période d'animation de 2025 à 2027, Alexandre CRESTEY est affecté à 100% à l'animation des sites « Camargue », soit un équivalent temps plein (1 ETP) et un/une chargé(e) de mission est en cours de recrutement sur les enjeux littoraux et marins pour un contrat d'1 an et demi (1 ETP).
En résumé, le présent bilan porte sur l'année 2025, du 01 janvier au 31 décembre.

Conventionnement

Période concernée : 2025
Budget : 259 982,39€ (pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027)
ETP/Prestation de services : 1,5 ETP
Modifications le cas échéant (avenants) : /
Financement : FEADER (80%) et REGION (20%)

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Les principaux enjeux écologiques sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous.
Le premier tableau reprend les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC et de la ZPS. Toutes les espèces sont présentes pour la ZSC, tandis que pour la ZPS uniquement les espèces à enjeu fort et très fort sont mentionnées.
Le deuxième tableau présente l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site.
Les données sont issues du DOCOB initial, du volet marin du DOCOB et de l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire de 2023.

Tableau 1 : Espèces des sites

Ordre	Nom de l'espèce	Directive Habitat		Convention de Bonn	Convention de Berne		UICN France	Protection nationale	Protection régionale	Autres
		Annexe II	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Annexe III				
Mammifères										
1337	Castor d'Europe	X	X			X	LC	X		
1355	Loutre d'Europe	X	X		X		LC	X		
1304	Grand rhinolophe	X		X	X		LC	X		
1305	Rhinolophe euryale	X		X	X		NT	X		
1307	Petit murin	X		X	X		LC	X		
1324	Grand murin	X		X	X		NT	X		
1321	Murin à oreilles échancrées	X		X	X		LC	X		
1310	Minioptères de Schreibers	X		X	X		NT	X		
1349	Grand dauphin	X		X	X		LC	X		
Invertébrés										
1088	Grand capricorne	X	X		X		VU	X		
1083	Lucane cerf-volant	X				X	NT			
1041	Cordulie à corps fin	X	X		X		NT	X		
1078	Ecaille chinée	X					LC			
Poissons										
1103	Alose feinte De Méditerranée*	X				X	NT	X		
1095	Lamproie marine	X				X	EN	X		
1099	Lamproie fluviatile	X				X	NT	X		
1134	Bouvière	X				X	LC	X		
1126	Toxostome	X				X	VU			
1131	Blageon	X				X	LC			
Batraciens										
1166	Triton crêté	X	X		X		NT	X		
Reptiles										
1220	Cistude d'Europe	X	X		X		NT	X		
1224	Tortue caouanne	X	X	X	X		LC	X		
Plantes										
1391	Riella helicophylla	X								

Oiseaux										
A021	Butor étoilé			X	X		VU	X		
A022	Blongios nain			X	X		EN	X		
A023	Bihoreau gris				X		NT	X		
A024	Crabier chevelu				X		LC	X		
A027	Aigrette garzette				X		LC	X		
A026	Grande aigrette					X	NT	X		
A029	Héron pourpré			X	X		LC	X		
A032	Ibis falcinelle			X		X	NT	X		
A190	Spatule blanche			X		X	VU	X		
A132	Avocette élégante			X	X		LC	X		
A135	Glaréole à collier			X	X		EN	X		
A176	Mouette mélanocéphale			X	X		LC	X		
A180	Goéland railleur					X	VU	X		
A189	Sterne hansel				X		VU	X		
A191	Sterne caugek					X	NT	X		
A193	Sterne pierregarin			X	X		LC	X		
A195	Sterne naine			X	X		LC	X		
A293	Lusciniole à moustaches					X	EN	X		
A693	Puffin des Baléares			X		X	VU	X		
A464	Puffin yelkouan				X		EN	X		
A010	Puffin de Scopoli					X	VU	X		
A003	Plongeon imbrin			X		X	VU	X		
A007	Grèbe esclavon			X	X		VU	X		
A197	Guifette noire			X	X		EN	X		

* Espèce mentionnée dans le FSD comme Alose feinte du Rhône – nom modifié en 2019

Tableau 2 : Habitats du site

Code Natura	Nom habitat	Surface habitat (en ha)
1110-5	Sables fins de haut niveau	2 000
1110-6	Sables fins bien calibrés	19 300
1130	Estuaires	400
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1 100
1150-2*	Lagunes côtières méditerranéennes	25 755
1160	Grandes criques et baies peu profondes	400
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	577

1410	Prés salé méditerranéens	3 380
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	8 253
1510*	Steppes salées méditerranéennes	76
2110	Dunes mobiles embryonnaires	62
2120	Dunes mobiles du cordon littoral Ammophila arenaria (dunes blanches)	198
2210	Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	134
2240	Dunes avec pelouses des Brachypodietalia et des plantes annuelles	271
2250*	Dunes littorales à Juniperus spp.	245
2260	Dunes à végétation sclérophylle des Cisto-Lavanduletalia	5
2270*	Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster	118
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	1 292
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	948
3170*	Mares temporaires méditerranéennes	364
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	349
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	1
6510	Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes	521
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	505
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux	1 123
9340-2	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	5

* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Au total, le site compte **26** habitats d'intérêt communautaire, **23** espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et **110** espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Figure 2 : Glaréole à collier (Glareola pratincola)

Figure 3 : Grand dauphin (Tursiops truncatus)

Figure 4 : Cistude d'Europe (Emys orbicularis)

Figure 5 : Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)

Pour atteindre les objectifs de conservation et développement durable validés par le Document d'objectif des sites Natura 2000, **31** objectifs ont été identifiés dans le DOCOB et le Volet Marin :

- Objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire (15 objectifs)
- Objectifs de conservation des habitats et des populations d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » (6 objectifs)
- Objectifs de conservation des habitats et des populations d'insectes de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » (2 objectifs)

- Objectifs de conservation des habitats et des populations de vertébrés de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » (6 objectifs)
- Objectifs de conservation des habitats et des populations de poissons de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » (2 objectifs)
- Objectifs de conservation transversaux (5 objectifs)

Pour atteindre ces objectifs, **79** mesures ont été identifiées dans le DOCOB et le Volet Marin réparties comme suit :

- 20 mesures pouvant mobiliser un contrat Natura 2000
- 11 mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- 31 mesures d'animation
- 6 mesures de type règlementaire
- 11 mesures de suivis scientifiques

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

La suite du bilan est structurée suivant les missions ci-dessus.

2. Gestion des habitats et espèces

Tableau 3 : Résumé des outils de contractualisation mobilisés en 2025

	Chiffres clés	Budget
Nombre de Contrats N2000	3	46 204€
Nombre de MAEC	14 exploitations engagées	595 879,65€

Ce chapitre est essentiel pour suivre les actions.
Il vise à présenter les différentes actions d'animation réalisées, qu'il s'agisse d'identifier des contractants potentiels ou de mettre en œuvre toute autre action visant au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces. La structuration de ce chapitre est liée aux outils utilisés en distinguant le cas échéant le suivi de l'animation et la mise en œuvre des actions par les bénéficiaires des contrats. Il s'agira de préciser ce qui relève de l'animation Natura 2000 à proprement parler ou d'actions portées par des acteurs (bénéficiaires de contrats Natura 2000, acquisition foncière).

2.1 Contrats Natura 2000

2.1.1 Animation des contrats Natura 2000

L'animation N2000 prend en compte l'ensemble des différentes phases d'animation de la démarche contractuelle depuis le démarchage des bénéficiaires potentiels jusqu'à la demande de paiement :

Démarchage des bénéficiaires potentiels	Préparation de nouveaux contrats	Maîtrise d'œuvre de contrats signés	Suivi des contrats
•Réunions, « porte à porte », téléphone, courriers... •Temps consacré : **30h** •Nombre et/ou liste des contrats concernés : **4** •Description de l'action : **Recherche de nouveaux bénéficiaires selon les secteurs à enjeux (en priorité les propriétaires privés)**	•Diagnostics écologiques ou techniques, rédaction de cahier des charges, montage administratif des contrats... • Temps consacré : **24,5h** •Nombre et-/ou liste des contrats concernés : **3** •Description de l'action **: Appui au montage du dossier pour répondre à l'AAP, intermédiaire entre la Région et le bénéficiaire, rédaction fiche projet + cdc, visite sur site**	•Dans le cadre de l'animation ou rémunérée dans le contrat... •Temps consacré : **30,5h** •Nombre et/ou liste des contrats concernés : **3** •Description de l'action : **Suivi du dossier, rédaction de pièces complémentaires**	•Réceptions de travaux avec le bénéficiaire et/ou la Région et les services de l'État, entretiens avec bénéficiaires pour ajustements, suivis écologiques simples... •Temps consacré : **10h** •Nombre et/ou liste des contrats concernés : **1** •Description de l'action : **Suivi des travaux, rédaction du CR, appui à la demande de paiement, suivi à long terme des travaux et lien avec le bénéficiare**

Figure 6 : Restauration hydraulique réalisée au Mas de la Cure dans le cadre d'un contrat Natura 2000

2.1.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés

Tableau 4 : Contrats Natura 2000

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
2024_10489	Association Maison Cheval Camargue	9 337€	17/12/2024	Restauration hydraulique	Roselières Marais Sansouires Cistude Oiseaux	2 ouvrages 1,2 km à curer	CN02 CN03	Travaux réalisés en octobre 2025 Paiement en attente
2024_10516	SNPN	24 000€	13/02/2025	Restauration hydraulique	Marais Sansouires Oiseaux	3 ouvrages	CN02	Travaux réalisés en partie
2024_10898	Indivision De Gourcuff	11 412€	07/02/2025	Restauration hydraulique	Marais Sansouires Oiseaux	3 ouvrages	CN02	Contrat en suspens car propriétaire décédé
00045954	Conservatoire du littoral	24 996€	18/12/2025	Restauration hydraulique	Lagunes Sansouires Oiseaux	3 ouvrages	CN02	Travaux réalisés en partie
00045790	Les Lodges du Vaccarès	12 300€	18/12/2025	Restauration hydraulique + création ilots	Marais Oiseaux	2 ouvrages 2 ilots	CN02 CN12	Travaux prévus en aout 2026
00042846	Société agricole du Sauvage	8 908€	03/02/2026 (avenant à venir)	Restauration hydraulique	Marais Lagunes Oiseaux	4 ouvrages	CN02	Travaux prévus fin mars 2026

Les 3 contrats signés fin 2024/début 2025 ont été présentés et acceptés dans le cadre de l'appel à projets « CN 2000 » de l'année 2024 de la Région Sud-PACA. Ces contrats visent principalement la restauration hydraulique de sites à fort enjeux sur des terrains appartenant aux Conservatoire du Littoral et sur une propriété privée (Domaine de l'Amarée). Au cours de l'année 2025, le travail a donc été de suivre l'avancement et la réalisation de ces 3 contrats. Les travaux du contrat sur le domaine du Mas de la Cure ont été réalisées en octobre 2025 et la demande de paiement a été effectuée en janvier 2026. Concernant le contrat sur la Réserve Naturelle Nationale de Camargue, les travaux ont débutés fin 2025 et ils se clôtureront en 2026. Enfin, pour le contrat sur le Domaine de l'Amarée, le propriétaire étant décédé, le contrat est en suspens en attente de prise de contact avec les successeurs de l'indivision.
Une partie du travail de l'année 2025 a également été de préparer les futurs contrats Natura 2000, de rencontrer et d'aider les gestionnaires sur le fait d'élaborer le dossier de demande de subvention permettant de répondre à l'appel à projets de 2025. Les visites de terrain, la création des fiches projets, l'élaboration du cahier des charges ont été menées par l'animateur. Ainsi, 3 nouveaux projets de contrat ont été proposés à cet appel à projet et ils ont tous été retenus avec une signature des conventions entre décembre 2025 et février 2026.

➢ Perspectives

Pour l'année 2026, le travail sera de finaliser les deux contrats (validés fin 2024/début 2025) et suivre l'avancement des trois contrats (validés fin 2025/début 2026). Des contacts avec de nouveaux propriétaires et gestionnaires sont déjà en cours pour proposer de nouveaux contrats lors de l'appel à projets de 2026.

2.2 MAEC

2.2.1 Animation des MAEC

Montage du projet MAEC	Démarchage des bénéficiaires potentiels	Préparation de nouveaux contrats	Suivi des contrats
•Partenariat, réunions, écriture du projet et présentation CRAE... •Temps consacré : / •Partenaires mobilisés •Nombre et/ou liste des contrats concernés : / •Description de l'action : /	•Réunions, « porte à porte », téléphone, courriers... • Temps consacré : / •Partenaires mobilisés : / •Nombre et/ou liste des contrats concernés : / •Description de l'action : /	•Diagnostics, choix des MAEC, montage administratif des contrats... •Temps consacré : / •Partenaires mobilisés : / •Nombre et/ou liste des contrats concernés : / •Description de l'action : /	•Réceptions de travaux avec le bénéficiaire et/ou les services de l'Etat, entretiens avec bénéficiaires pour ajustements, suivis écologiques simples... •Temps consacré : **32,5h** •Partenaires mobilisés : **CFR, CA13, DRAAF, GDSA, Propriétaires et exploitants** •Nombre et/ou liste des contrats concernés : **23** •Description de l'action : **23 dossiers MAEC suivis dans le cadre de la campagne 2023/2024-2028/2029, suivis des dossiers, participations aux formations**

2.2.2 Présentation du projet agro-environnemental

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux identifiés sur les territoires, notamment la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des sols, ainsi que la lutte contre le changement climatique.
Encadré au niveau national, ce dispositif mobilise en région Provence-Alpes-Côte d'Azur une enveloppe de crédits européens issus du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), complétée par des contreparties publiques apportées majoritairement par l'État et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que par les collectivités territoriales (Région et Départements).

Préparation de la campagne 2023-2028

L'animateur a participé à la préparation de la campagne 2023-2028. Le dispositif ayant complétement été modifié par rapport à l'ancien catalogue de 2015, un travail de sélection et d'analyse des nouvelles MAEC a dû été réalisé entre techniciens en interne avec les services eau et agriculture du PNRC ainsi qu'avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise afin de définir les orientations pour la Camargue en matière d'agroécologie sur les 5 prochaines années. Un appel à projet a été ouvert par la DRAAF PACA qui récupère la gestion des MAEC surfaciques et linéaires (assurée par la Région depuis 2015).

Le périmètre du PAEC Camargue a été revu sur les bases du territoire du PNRC et de la réserve de Biosphère et des sites Natura 2000 animés par le PNRC pour des raisons de cohérence et de légitimité territoriale (Figure 7).

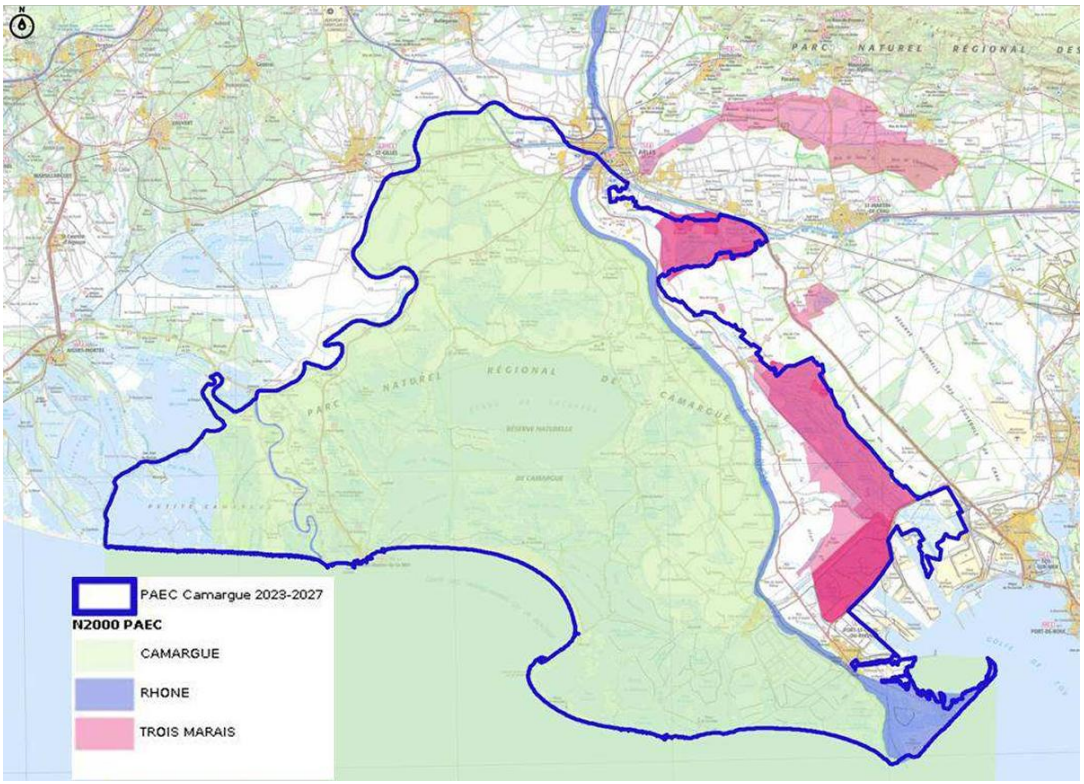

Figure 7 : Carte du PAEC pour la campagne MAEC 2023-2028

Pour les sites Natura 2000, les principaux objectifs de cette candidature s'articulent autour de l'enjeu « Biodiversité » et notamment :

- Le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats et d'intérêt communautaire par la gestion pastorale.
- Le maintien de l'apport d'eau douce par le maintien de la riziculture avec des pratiques qui visent à réduire l'utilisation de pesticides (faux semis mécanique et semis à sec ou repiquage).

A la suite de ces travaux, les MAEC envisagées pour le territoire ont été présélectionnées et présentées en commission « Agriculture » du PNRC. Le PAEC Camargue a été validé par la DRAAF fin 2022. Le budget accordé au PNRC par la DRAFF pour la contractualisation 2023 était de 3,5M€. Ce PAEC fait apparaitre 22 mesures (Figure 8). En 2023, seules les 8 mesures grisées ont été proposées à la contractualisation, tandis qu'en 2024 et 2025 les 22 mesures ont été proposées.

N°	22 MAEC 2023 ouvertes dans le PAEC Camargue	Code PZ_PRCA_	Montant unitaire	Plan de gestion	Plafond annuel	Unité maximale possible
1	MAEC Gestion des rizières – Faux-semis mécanique	RIZ1	92 €/ha	non	7 500 €	81,5 ha
2	MAEC Gestion des rizières – Semis à sec ou repiquage	RIZ2	247 €/ha	non	7 500 €	30,3 ha
3	MAEC Gestion des roselières	ROSE	132 €/ha	non	7 500 €	56,8 ha
4	MAEC Préservation des milieux humides	MHU1	150 €/ha	OUI	5 000 €	33,3 ha
5	MAEC Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	201 €/ha	OUI	7 500 €	37,3 ha
6	MAEC Préservation des milieux humides – Gestion des espèces exotiques envahissantes	MHU3	267 €/ha	OUI	7 500 €	28 ha
7	MAEC Préservation des milieux humides – Maintien en eau des zones basses de prairies	MHU4	216 €/ha	OUI	7 500 €	46,2 ha
8	MAEC Surfaces herbagères et pastorales – Amélioration de la gestion par le pâturage	PRA3	72 €/ha	OUI	7 500 €	104,1 ha
9	MAEC Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	IRG1	123 €/ha	non	5 000 €	40,6 ha
10	MAEC Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle – Ajustement de la pression par le pâturage	IRG2	205 €/ha	non	5 000 €	24,3 ha
11	MAEC Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	652 €/ha	non	10 000 €	15,3 ha
12	MAEC Création de prairies	CPRA	358 €/ha	non	10 000 €	27,9 ha
13	MAEC Protection des espèces – Niveau 1	ESP1	82 €/ha	OUI	10 000 €	121,9 ha
14	MAEC Protection des espèces – Niveau 2	ESP2	145 €/ha	OUI	10 000 €	68,9 ha
15	MAEC Protection des espèces – Niveau 3	ESP3	200 €/ha	OUI	10 000 €	50 ha
16	MAEC Protection des espèces – Niveau 4	ESP4	254 €/ha	OUI	10 000 €	39,3 ha
17	MAEC Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	153 €/ha	OUI	10 000 €	65,3 ha
18	MAEC Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	204 €/ha	OUI	10 000 €	49 ha
19	MAEC Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Ligneux	IAE1	0.8 €/ml	OUI	5 000 €	6,2 km
20	MAEC Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Mare	IAE2	62 €/marre	OUI	5 000 €	
21	MAEC Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Fossé	IAE3	1.6 €/ml	OUI	5 000 €	3,1 km
22	MAEC Semis direct – Niveau 1	SDC1	104 €/ha	non	10 000 €	96,1 ha

Figure 8 : Tableau récapitulatif des MAEC présentées dans le PAEC 2023-2028

2.2.3 Synthèse sur la signature des MAEC

Après une première année d'engagement charnière en 2023 (période 2023-2028), l'année 2024 a également été une année d'engagement des MAEC (période 2024-2029) marquée notamment par l'ouverture de toutes les mesures initialement proposées (22 mesures contractualisables contre 8 en 2023). La Camargue est un territoire agricole où les MAEC sont fortement souscrites par les agriculteurs. Au cours de l'année 2023, 146 dossiers ont été suivis par le PNR de Camargue pour un total de 7 478ha engagés et un montant sur 5 ans de 4 595 158€. Au cours de la deuxième année de contractualisation, les deux principales mesures engagées visent l'entretien des haies et des fossés (entretien des infrastructures agro écologiques). Au cours de cette deuxième année, 131 dossiers (dont 21 nouveaux) ont été suivis, ainsi, 2 192ha et 290km de linéaires ont été engagés pour un montant sur 5 ans de 3 383 505€. Enfin, lors de l'année 2025, une plus faible contractualisation a été recensée avec seulement 15 nouveaux dossiers suivis par le Parc, ce qui représente 480ha et 26km de linéaires engagés pour un

montant sur 5 ans de 595 879€. Au total, ce sont donc 182 exploitations agricoles qui ont souscrit des engagements MAEC.

Le récapitulatif des engagements est présenté sous forme de graphiques ci-dessous.

NB : Ces chiffres sont exprimés à l'échelle du PAEC Camargue (territoire plus étendu que les sites Natura 2000 « Camargue » – partie terrestre)

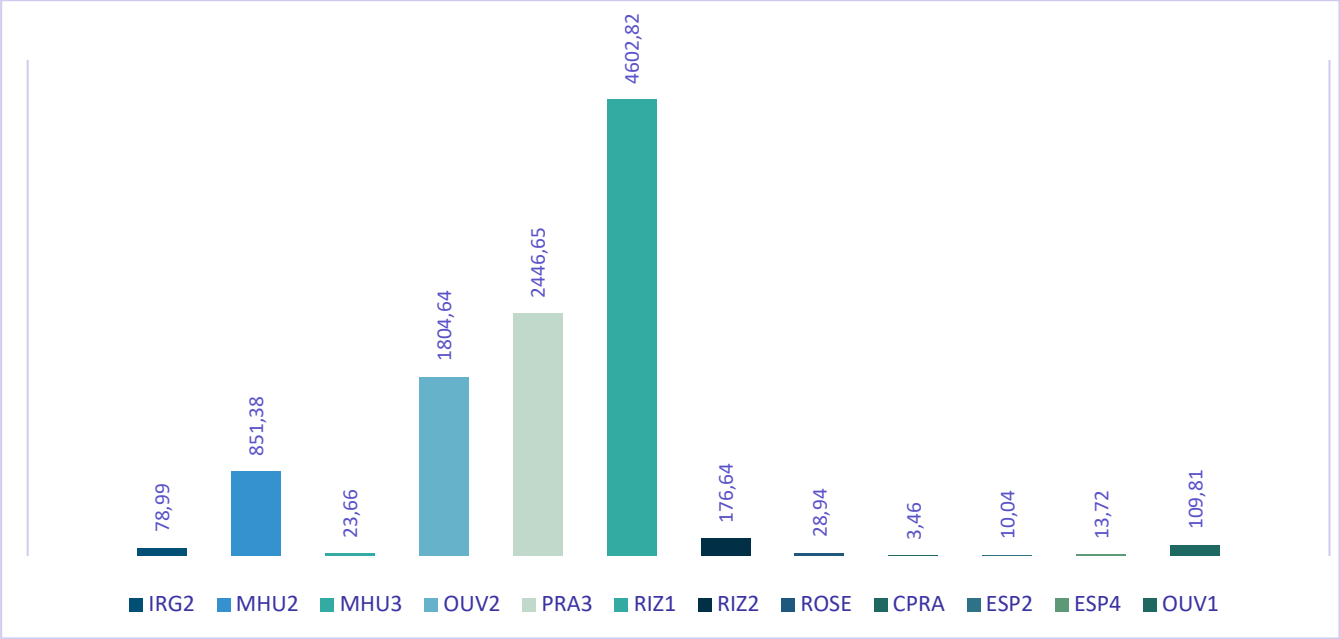

Figure 9 : Répartition des surfaces par type de mesures surfaciques (2023/2024/2025) en ha

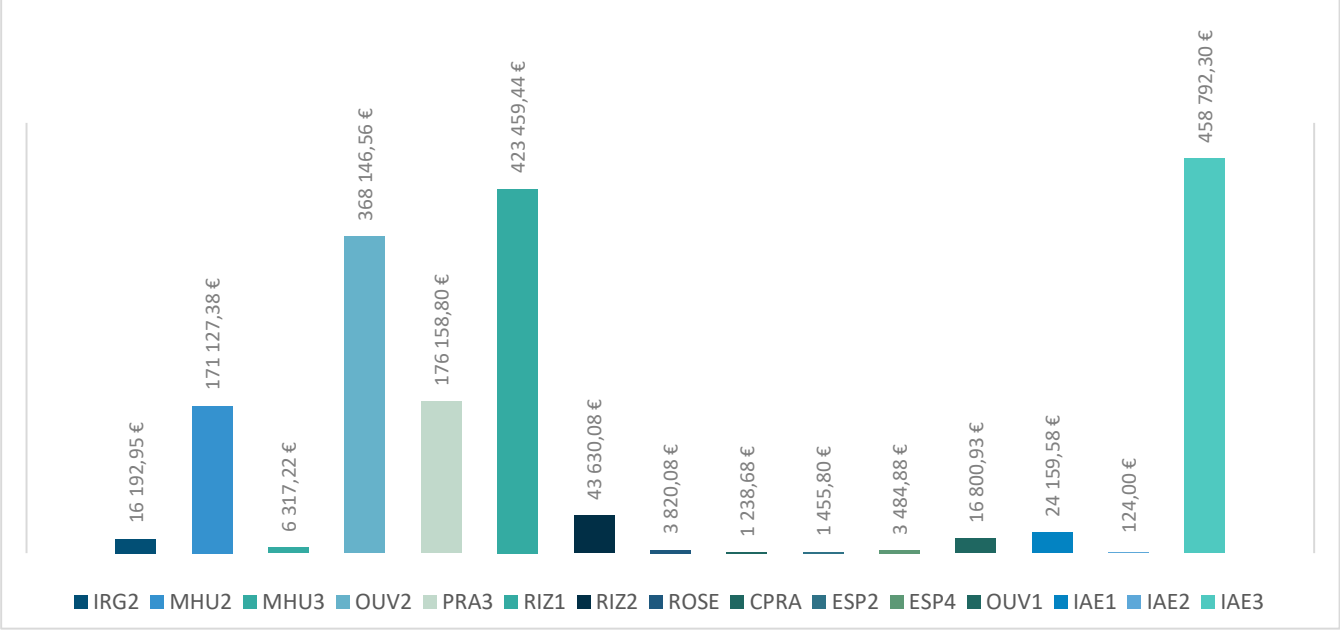

Figure 10 : Budget total réparti par mesure (2023/2024/2025) en €/an

Lors des deux premières années d'engagement, le travail de l'animateur consiste à la participation à diverses réunions, la réalisation des diagnostics agricoles et des plans de gestion pour 23 exploitations à très fort enjeux environnementaux. Du fait de la forte contractualisation en 2023, uniquement 3 exploitations ont été suivies par l'animateur en 2024 et aucune en 2025. En 2025, le travail de l'animateur a été de réaliser un suivi des exploitations engagées en 2023 et 2024 et d'animer les formations obligatoires pour les exploitants ayant souscrit des MAEC. De manière générale et en établissant une synthèse rapide, les mesures les plus contractualisées par les exploitants suivis sont des mesures « pâturage » visant à maintenir l'élevage extensif et entretenir les infrastructures agro-écologiques aux abords des parcelles. Le montant moyen obtenu à l'aide des MAEC contractualisée en 2023 et 2024 pour les exploitations suivies est de 10 175,5€ par an.

➢ Perspectives

Dans un contexte marqué par la fin de la programmation PAC 2023-2028, les années à venir constitueront une phase charnière pour les MAEC sur le territoire. À court terme, l'enjeu principal réside dans le suivi et l'accompagnement des exploitants engagés, afin de garantir la bonne mise en œuvre des mesures et d'identifier d'éventuels ajustements techniques. L'ouverture éventuelle de nouvelles MAEC pourrait également permettre l'engagement de nouveaux exploitants sur une période transitoire jusqu'à fin 2028. À moyen terme, la réalisation d'un bilan à l'issue de l'année 2026, à l'échelle du Parc et de son PAEC, constituera une étape essentielle pour évaluer les mesures mises en œuvre. Ce travail de capitalisation, mené en lien avec les structures partenaires (PNRA, Comité du Foin de Crau), permettra d'alimenter la réflexion sur l'évolution des dispositifs agro-environnementaux et de préparer la future programmation PAC, en tenant compte des enjeux spécifiques du territoire et des retours d'expérience des exploitants.

2.3 Charte Natura 2000

2.3.1 Animation de la charte Natura 2000

Communication et démarchage des bénéficiaires potentiels	Appui au montage administratif et aux éléments fonciers
• Réunions, « porte à porte », téléphone, courriers..., • Temps consacré : **5,5h** • Nombre de signataires concernés • Description de l'action : **Projet de charte au Domaine du Sauvage**	• Temps consacré : / • Nombre de signataires concernés : / • Description de l'action : /

Au cours de l'année 2025, aucune charte Natura 2000 n'a été signée à l'échelle des sites Natura 2000 « Camargue ». De plus, aucune charte Natura 2000 n'est en cours sur ces sites. Un travail a cependant été réalisé pour communiquer sur cet outil contractuel et un projet de charte a été rédigé avec le domaine du Sauvage. Cependant, cette charte n'a pas encore été signé.

➢ Perspectives

Concernant cet outil, les perspectives sont de communiquer plus encore sur la possibilité de réaliser des chartes Natura 2000 et mettre en avant les avantages fiscaux qu'elle offre. En 2026, le domaine du Sauvage sera contacté dans le but de concrétiser le projet réalisé en 2025.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils

Cinq principales actions ont été réalisées ou suivies dans le cadre d'autres outils ou d'autres programmes et concernant le réseau Natura 2000 :

- La surveillance du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc. La surveillance consiste à assurer une présence sur la zone à des heures variées pour ne pas être prévisible et vérifier qu'aucune activité interdite notamment de pêche n'est pratiquée dans le cantonnement.

- Le projet de plantation de haies en parcelles agricoles financé par l'Agence de l'Eau : ce projet piloté par le Parc naturel régional de Camargue en partenariat avec la Tour du Valat, la Chambre d'agriculture et le GCP, vise, par la plantation de haies, à limiter l'incursion des flamants roses dans les rizières et favoriser la biodiversité en parcelles agricoles, et notamment le déplacement des chiroptères par la création de corridors écologiques ;

- Dans le cadre d'un projet LEADER « Tourisme ornithologique », l'animateur a pris en charge l'élaboration d'une palissade d'observation aux abords de la baisse de Chabrier sur le domaine de la Palissade. Cette action vient compléter le Contrat Natura 2000 réalisé sur ce même secteur et ainsi permettre l'observation par le public et les gestionnaires des espèces occupant l'ilot.

- Divers projets en lien avec l'agriculture sont également suivis. En effet, l'animateur des sites Natura 2000 « Camargue » est membre du comité de pilotage sur le suivi de l'incursion des flamants dans les rizières. Un travail sur la préservation des pollinisateurs en Camargue est également en cours et en partie suivi par l'animateur. Des protocoles de lutte face au Frelon asiatique sont en cours et la prise de contact avec les apiculteurs et les agriculteurs est réalisée.

- Un travail est également réalisé sur le fait de préserver le site des nuisances que peut provoquer les sports de pleine nature sur les habitats et les espèces. Ce travail passe notamment par la réalisation d'un partenariat avec la LPO France dans le cadre du projet Biodiv'sport.

L'ensemble de ces actions représente un total de 58,5h en 2025.

➢ Perspectives

Plusieurs actions citées ci-dessus seront à suivre de nouveau en 2026. Un travail sera également mené sur la Trame Verte et Bleue à l'échelle Parc dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Le suivi du cantonnement de pêche et de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Pointe de Beauduc sera également effectué au mieux en fonction des moyens disponibles.

2.5 Animation foncière

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Camargue », aucune action d'animation foncière n'a été engagée au cours de la période considérée. En effet, aucune démarche spécifique (acquisition foncière, mise en place d'associations foncières, projets pastoraux ou autres outils fonciers) n'a été jugée prioritaire ou nécessaire à ce stade pour permettre la mise en œuvre des contrats Natura 2000. Par conséquent, aucune action n'est à présenter au titre de cette thématique pour l'année écoulée, et aucun partenaire n'a été mobilisé spécifiquement sur des démarches foncières.

➢ Perspectives

Toutefois, la question de l'animation foncière pourra être réfléchie dans les années à venir, en fonction de l'évolution des enjeux de conservation, des besoins identifiés sur certains secteurs du site et des opportunités locales. À moyen ou long terme, des démarches foncières pourraient être envisagées comme des leviers complémentaires à la mise en œuvre des objectifs du document d'objectifs (DOCOB).

3. Évaluation des incidences des projets

Pour rappel, le pétitionnaire vérifie la nécessité d'une étude d'incidence Natura 2000 (EIN) suivant les listes nationale et locales et contacte au besoin la DDT pour s'en assurer. Dans un porter à connaissance, l'animateur apporte des éléments techniques nécessaires au remplissage du formulaire (si EIN simplifiée) par le pétitionnaire. Dans tous les cas, celui-ci doit évaluer son incidence et prévoir les mesures argumentées proportionnées. L'instruction est faite par la DDT qui peut se rapprocher de l'animateur pour avis en cas d'enjeu particulier.

Type d'incidence	Description	Heures dédiées	Liste des contributions
Démoustication	Suivi de la démoustication	10	Echanges de mails, réunions
Projet d'aménagement	Suivi de l'éolien offshore	21	Echanges de mails, réunions, visites de site, point mesures compensatoires
Travaux	Entretien des lignes électriques	5	Echanges avec RTE, conseils, visites sur site
Suivi	Archéologie sous-marine	1,5	Echanges de mails, conseils en amont
Travaux	Coupe de haies / défrichement	6	Echanges de mails, conseils en amont, visite sur site
Manifestation sportive	Concours de pêche en mer	2,5	Echanges de mails, conseils en amont
Travaux	Travaux Pertuis de la Fourcade	3	Echanges de mails, fourniture des données du DOCOB
Manifestation sportive	Manifestations vélo, voiture, moto	6	Echanges de mails, saisie du préavis sur la plateforme manifestations sportives
Travaux	Dossiers Loi sur l'eau	5,5	Echanges de mails, conseils en amont
Travaux	Projet ERANOVA	4	Echanges de mails, réunions, conseils en amont
Manifestation sportive	Raid défi d'elles	4,5	Echanges de mail, réunions, intervention sur place le jour J
Manifestation sportive	Basket Beach Cup	4,5	Echanges de mail, réunions, visites sur site

Tableau 5 : Récapitulatif des évaluations d'incidences Natura 2000 sur les sites Natura 2000 « Camargue »

➔ Focus sur les Analyses Risque Pêche

L'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit, en application des directives « oiseaux » et « habitats » que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000. Ces analyses ont été réalisées à l'échelle nationale selon une méthodologie unique mais adaptée aux spécificités de chaque site. En collaboration avec les acteurs locaux (pêcheurs professionnels, leurs représentants) et en appui aux animateurs, l'OFB coordinateur

de la démarche, a pu réaliser cette analyse. Fin 2022, les résultats de l'analyse du risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins communautaires par les actions de pêche professionnelle ont été présentés au cas par cas. Les animateurs du site Natura 2000 « Camargue » ont ainsi participé à différentes réunions de préparation et de présentation des résultats de l'ARP. La méthodologie, les résultats et la stratégie à mettre en place pour prendre en compte les risques identifiés ont été présentés lors du COPIL du 20 septembre 2023. Au cours de l'année 2024 et 2025, l'animateur a participé à diverses réunions et groupes de travail dans le but d'accompagner le lancement et la réalisation du volet « Espèces » de l'analyse risque pêche. La partie lagunaire des sites Natura 2000 a également fait l'objet d'une Analyse Risque Pêche et l'animateur a également été consulté dans ce cadre. Ce travail sera davantage suivi et accompagné avec l'arrivée d'un chargé de mission Natura 2000 « Camargue » qui aura pour mission de suivre et d'animer la partie marine des sites dès le mois d'Avril 2026.

Cette mission représente 21,5h en 2025.

➔ Focus sur les survols en drone

Depuis quelques années, l'activité de survol au sein des sites Natura 2000 « Camargue » par des aéronefs télépilotés (drones) se développe de plus en plus. Ces survols sont effectués aussi bien par des particuliers (agriculteurs, visiteurs, habitants) que par des professionnels (surveillance, reportages). Pour rappel, la quasi-totalité des sites Natura 2000 « Camargue » est interdite au survol en drone pour les particuliers. Pour pouvoir réaliser cette activité de manière professionnelle, il est nécessaire de disposer d'un numéro de télépilote (disponible après avoir réalisé une formation) et de demander l'autorisation pour un ou plusieurs survols auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), de la base aérienne d'Istres ou Salon (selon le secteur) et de la Préfecture des Bouches-du-Rhône via le site internet AlphaTango. Dans cette procédure, le Parc de Camargue est consulté par la Préfecture pour avis si le ou les survol(s) sont prévus au sein de son périmètre. Face à la demande de plus en plus fréquente, au développement de cette activité et en tenant compte des différentes menaces que peuvent occasionner ces survols en drone, le Comité syndical du Parc de Camargue a émis un avis et formulé des recommandations pour les survols en drone au sein de son périmètre dans différents cas de figure. Dès lors, c'est l'animateur Natura 2000 qui a en charge le traitement, le conseil et l'accompagnement des différents porteurs de projet dans le cadre de tout survol en drone au sein des sites Natura 2000 « Camargue ». Pour les survols sur d'autres secteurs dans le périmètre du Parc, les autres animateurs Natura 2000 et les gestionnaires locaux ont la charge du suivi.

Cette mission représente 9,5h.

➔ Focus sur le Grand Raid de Camargue

Depuis 2016, le Grand Raid de Camargue est engagé dans la charte des manifestations éco responsables à travers près de 50 engagements portant sur diverses thématiques : la qualité de l'accueil des participants et la qualité de l'organisation, protéger les milieux naturels et les ressources, communiquer responsable, produire et consommer responsable, réduire la consommation d'énergie, valoriser le territoire. Ce travail d'accompagnement consiste à préparer la charte en amont de la manifestation annuelle en essayant d'y intégrer de nouveaux engagements chaque année puis d'évaluer ensuite la mise en œuvre de la charte le jour J et formuler des recommandations si nécessaires pour l'édition suivante. Sur la période, l'édition 2024 a été évaluée et a eu lieu le 12/10/2024 et l'édition 2025 a été préparée et évaluée et a eu lieu le 11/10/2025 (Figure 11). Cette année 2025 a également été l'occasion pour le Grand Raid de Camargue de remercier ses bénévoles et partenaires en organisant une journée de formation/sensibilisation à la biodiversité camarguaise. Cette journée a eu lieu le 26/07/2025 et le chargé de mission en a assuré l'organisation ainsi que la réalisation d'une animation (Figure 12).

Cette mission représente 27,5h en 2025.

Figure 11 : Animation auprès des bénévoles du GRC

Figure 12 : Stand du Parc et Natura 2000 lors du GRC 2025

➢ Perspectives

À court, moyen et long terme, l'animateur poursuivra l'accompagnement des porteurs de projets et d'événements dans la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000. Il participera également à la révision de la liste locale 2, actuellement non applicable. Dans ce cadre, un travail de cartographie sera mené à l'échelle du PNRC afin de réévaluer le zonage associé à cette liste. Par ailleurs, il sera nécessaire de recenser les infractions constatées sur le site afin de disposer d'une vision globale des types d'infractions, de leur localisation et de leur récurrence. Ce travail constituera un outil d'aide à la décision pour les communes, les gestionnaires, les conservateurs et les gardes des différents sites. Il pourra être conduit en concertation avec l'ensemble de ces acteurs et impliquera une mobilisation particulière des communes, qui ne disposent pas toujours d'une vision claire des compétences, des interlocuteurs à solliciter ou des actions à engager.

Le suivi des missions drone et Grand Raid de Camargue sera également maintenu. Enfin, une finalisation des ARP est attendue pour fin 2026 avec une présentation en COPIL prévue en octobre 2026.

4. Suivis scientifiques et techniques

4.1. Suivis et études réalisées en régie

➔ Suivi macro déchets Brasinvert

Depuis 2020, le Parc naturel régional de Camargue réalise le suivi des macrodéchets sur le site de Brasinvert, à l'embouchure du Petit-Rhône. Cette action, pilotée en lien avec l'animateur du site Natura 2000 « Petit Rhône » et réalisée selon le protocole européen OSPAR de la DCSMM donne lieu à 4 suivis par an. Ces derniers consistent à ramasser l'ensemble des déchets sur un transect de 100 m de plage (Figure 13) puis à les caractériser en les classant selon différentes catégories. L'objectif est à la fois de nettoyer régulièrement la portion de plage suivie, mais également d'évaluer les quantités et la nature des déchets échoués sur les plages de Camargue, amenés à la fois par la mer et le Rhône. A terme, ces suivis menés à l'échelle européenne visent à identifier les sources générant le plus de déchets se retrouvant dans la nature afin de pouvoir agir sur ces filières et réduire ainsi ces pollutions impactant les écosystèmes littoraux et marins.

Figure 13 : Tri des déchets ramassés le 06/05/2025

➔ Suivis ornithologiques terrestres :

Au cours de l'année 2025, plusieurs suivis et comptages ornithologiques ont été réalisés sur les sites en gestion par le PNR de Camargue, pour la plupart propriété du Conservatoire du Littoral. Ces suivis, réalisés mensuellement, visent à inventorier toutes les espèces d'oiseaux détectés avec une priorité pour les espèces des zones humides (Anatidés, Laridés, Ardéidés, Charadriidés, Scolopacidés, Paludicoles…). La plupart de ces espèces sont d'intérêt communautaire et certaines d'entre elles sont prioritaires ce qui permet de suivre de manière régulière ces espèces pour envisager par la suite des travaux ou contrat Natura 2000 visant la préservation des populations. L'animateur a pu suivre de manière régulière le site de Rousty et en complément des agents du conservatoire, les sites de Mas neuf du Vaccarès, Maguelonne et Icard. Les résultats laissent apparaitre une forte attractivité des lagunes et autres zones humides pour l'alimentation et le repos des espèces migratrices. La roselière du domaine de Rousty s'avère être un habitat d'espèces d'intérêt majeur pour la conservation des passereaux paludicoles. De rares observation de Cygnes de Bewick en Camargue sont également réalisés sur le marais de Rousty. A la suite de ces inventaires, un temps est consacré à la saisie de données sur le site Géonature, en lien avec la base de données Silène (voir point 4.4).

Une action de suivi particulière a également été réalisée sur la plage du Grand radeau aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Dans le cadre du programme Larimed, un suivi de la reproduction des Sternes naine et des Gravelots à collier interrompu a été réalisé sur ce site mettant en avant une zone à fort enjeu de reproduction pour ces espèces (Figure 14) mais également pour l'Huitrier-pie.

Figure 14 : Poussin de Gravelot à collier interrompu détecté lors du suivi du 30/05/2025

➔ Suivi des chiroptères

En lien avec le chargé de mission Natura 2000 des sites Rhodaniens, un suivi annuel des gites majeurs régionaux et départementaux est réalisé au sein du site Natura 2000 « Camargue ». Au total, ce sont 4 secteurs qui sont inventoriés grâce à des prospections diurnes. Les espèces ciblées par ces dénombrements sont principalement deux espèces d'intérêt communautaire à enjeu majeur ; le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées qui arrivent en Camargue à partir du mois d'avril pour se reproduire et élever leurs petits. La Camargue est également un site d'alimentation privilégiés pour ces espèces. Ce suivi est coordonné par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) et la DREAL PACA dans le cadre du Plan Régional d'Actions Chiroptères (PRAC). Les relevés s'effectuent à l'aide de photographies (Figure) dans les lieux de repos des chauves-souris, ces photos sont par la suite analysées pour dénombrer les adultes et les jeunes. En 2025, les prospections ont été réalisées la semaine du 23 juin.

Figure 15 : Photo du suivi du 23/06/2025 – Grands rhinolophe et Murins à oreilles échancrées

➔ Suivis sur la partie marine

Du fait de l'absence d'un chargé de mission Natura 2000 dédié spécifiquement au suivi de la partie marine des sites, les actions réalisées sur ces secteurs ont été réduites tout comme l'année 2024. L'animateur a néanmoins pu participer à diverses missions de suivi de la fréquentation du golfe de Beauduc (cantonnement), suivis des engins de pêche, suivis de l'avifaune marine, suivis des Grands dauphins et diverses prospections sur les plages dans le but de détecter des pontes de Tortue caouanne. Le suivi de l'avifaune marine est réalisé chaque mois par les autres agents du PNRC notamment la personne en charge de la mission littoral et milieu marin (Delphine Marobin Louche) et la technicienne Ecogarde marin LIFE MarHa (Léna Collet). Ces suivis sont réalisés de façon protocolés sur trois transects dans le golfe de Beauduc. Les suivis protocolés du Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) sont en général couplés avec les suivis de l'avifaune marine. Ils donc sont également réalisés en étroite collaboration avec les autres agents du PNRC (Figure 16).

Figure 16 : Suivi en mer réalisé avec les agents du PNRC – 02/07/2025

➔ Suivis sur les Espèces Exotiques Envahissantes

Au cours de l'année 2025, une attention particulière a été portée par l'animateur sur le développement et les problématiques causées par les espèces exotiques envahissantes, principalement végétales. Pour ce faire, l'animateur a participé à divers séminaires et réunions sur cette thématique. Des actions concrètes ont également été réalisées avec la participation à des campagnes d'arrachage d'espèces envahissantes et la mise en place de méthode expérimentale visant à lutter contre ces espèces. Il est possible de citer notamment l'arrachage et le suivi d'une station d'Ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) aux Saintes-Maries-de-la-Mer, espèce émergente en Camargue qui peut causer de très graves problèmes vis-à-vis de la santé humaine (Figure 17).

Figure 17 : Arrache d'une station d'Ambroisie à épis lisses – 16/07/2025

Un travail en lien direct avec les agriculteurs sur cette thématique est également réalisé notamment dans le cadre des formations MAEC mais également avec l'expérimentation de diverses méthodes mécaniques (broyage, fauchage, faucardage, arrachage, brulage et coupe) dans le but de diminuer les impacts négatifs des espèces envahissantes sur les zones agricoles.
Concernant les espèces animales, un travail spécifique à été lancé au Parc pour lutter contre le Frelon asiatique (*Vespa velutina*), l'animateur a pris part à cette mission avec le suivi et le relevé de divers pièges disposés sur les terrains en gestion par le Parc de Camargue.

En complément des actions citées précédemment, sur la période concernée, du temps a été consacré à la planification et la mise en œuvre de deux autres suivis :

- Suivi des reptiles sur quatre sites du Conservatoire du littoral ; ce suivi sera réalisé en 2026 par une stagiaire. Du temps a été consacré à cette mission en 2025 pour organiser le recrutement et préparer le stage ;

- Suivi des populations de Loutre d'Europe au niveau du Petit et du Grand Rhône, en lien avec l'animateur des sites Natura 2000 « Petit Rhône » et « Rhône Aval ».

Cette mission représente 327h en 2025.

4.2. Suivis et études sous traités

Cette partie est très peu fournies en 2025 car aucune étude sous traitée n'a été réalisée. En revanche, du temps a été accordé à la préparation du suivi de la reproduction de la Glaréole à collier qui se déroulera en 2026.

Cette mission représente 9h en 2025.

4.3. Etudes diverses suivies

Enfin, de nombreuses autres études et programmes scientifiques et techniques ont été suivis sur la période concernée :

- Appui à la finalisation de l'étude sur l'état de conservation des lagunes méditerranéennes (1150-2*) ;
- Pêche scientifique visant l'Anguille d'Europe portée par l'OFB sur le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès – Projet COLAGANG ;
- Pêche scientifique sur l'étang d'Icard en lien avec les agents du Parc ;
- Restauration du fonctionnement hydraulique sur le site des EMSC, porté par les agents du Conservatoire du littoral au PNR de Camargue ;
- Suivi des actions liées au programme Life Marha, porté par l'OFB ;
- Suivi du projet Rest-Chir'Eau porté par la Tour du Valat et visant l'évaluation des enjeux de restauration de la Trame turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône par l'étude de l'activité des chauves-souris ;
- Suivi de la roselière de Rousty dans le cadre d'une étude sur les roselières littorales méditerranéennes en collaboration avec l'ADENA qui sont à l'origine de ce suivi sur les roselières littorales d'Occitanie.
- Suivi des invertébrés dunaires porté par le CEN PACA sur deux secteurs de Camargue ;
- Suivi des tourbières de Camargue en lien avec la Réserve Naturelle Nationale des Marais du Vigueirat et la Tour du Valat.

Cette mission représente 64,5h en 2025.

4.4. Bancarisation des données

Lorsque les suivis sont terminés, les données doivent être bancarisées pour pouvoir être analysées et consultées par d'autres utilisateurs. Ce travail s'effectue au fur et à mesure tout au long de l'année. Les données sont saisies sur la plateforme Géonature, reliée avec Silène.

Cette mission représente 23,5h en 2025.

➢ Perspectives

Au cours de l'année 2026, certains suivis seront maintenus comme les suivis sur l'avifaune terrestre, les chiroptères et les espèces exotiques envahissantes. En ce début d'année 2026, il apparait que les suivis déchets vont être arrêtés après 5 ans de collecte d'information. Les ramassages de déchets seront maintenus mais les objets collectés ne seront plus envoyés au CEDRE, organisme référent dans le cadre du protocole OSPAR.

D'autres suivis en revanche vont être développés avec une vision plus précise de la partie côtière avec l'arrivée d'un/une chargé(e) de mission sur les enjeux littoraux et marins. Le protocole SOGAP visant le recensement de certaines espèces d'odonates sera également mis en application sur les sites. Une stagiaire pour une durée de deux mois est également attendue pour mettre en place un suivi des reptiles (serpents et Cistude d'Europe) sur 4 sites du Conservatoire du littoral.

Concernant les études sous traitées, le financement pour renouveler le suivi de la reproduction de la Glaréole à collier ayant été validé, l'animateur aura en charge le suivi de cette étude en lien avec la Tour du Valat qui est le prestataire retenu.

Enfin, diverses études et suivis continueront d'être suivis pour approfondir les connaissances scientifiques sur les sites Natura 2000 « Camargue » et poursuivre l'acquisition d'information et le lien entre structures de préservation de l'environnement.

5. Information, communication, sensibilisation

	Chiffres clés
Nombre d'animation	15
Temps dédié d'animation	126,5h
Nombre de personnes sensibilisées	Environ 150 adultes et 50 scolaires

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

Au cours de l'année 2025, deux des cinq panneaux d'information ont été installés en début d'année sur deux secteurs au sein des sites Natura 2000 (Figure 18). Une lettre d'information Natura 2000 a également été élaborée par Régie Commedia (Figure 19). Commune aux sept sites animés par le PNR de Camargue, elle a été financée dans le cadre de la convention d'animation 2025-2027. Ce document, au format A4, met en avant l'actualité des sites « Camargue ». Il présente notamment les résultats de l'actualisation de la cartographie des habitats ainsi qu'un retour en chiffres sur les MAEC depuis 2023. La partie marine est également traitée avec un article sur le bilan du suivi sur le Grand dauphin ainsi que la mention du renouvellement du cantonnement de pêche. Elle a été tirée à 500 exemplaires afin d'en assurer une large diffusion auprès des partenaires.

Figure 18 : Panneaux installés au sein du Parc ornithologique du Pont de Gau (à gauche) et de la Réserve Naturelle Nationale de Camargue (à droite)

Figure 19 : Page de couverture de la lettre d'information éditée en septembre 2025

Concernant les médias, une part de travail de l'animateur a été de rédiger des articles et posts pour alimenter le site internet et la page Facebook du Parc. De plus, l'animateur renseigne régulièrement (articles, documents de référence, bilan d'études) le site internet des sites Natura 2000 animés par le Parc : https://pnr-camargue.n2000.fr/

Une intervention dans la Provence a également été réalisé par l'animateur (Figure 20).

Pays d'Arles

3

La Provence

Lundi 25 août 2025

MAS DE LA CURE

La Camargue, un refuge de premier plan pour les chauves-souris

À l'occasion de la Nuit internationale des chauves-souris, quelques curieux se retrouvent pour observer ces discrets mammifères volants. Neuf espèces cohabitent ici, formant l'une des colonies les plus importantes de la région.

Charles Bravo et Alexandre Crestey, chargés de mission Natura 2000 au Parc naturel régional de Camargue, ont guidé la observation.

On a même une petite forêt de chênes méditerranéens, ce qui est rare dans le secteur. Cela permet de créer des corridors, essentiels pour la circulation des chauves-s-

1 ARTICLE

Figure 20 : Article dans La Provence du 25 aout 2025 sur l'animation lors de la Nuit de la Chauve-souris réalisée par le Parc de Camargue

Cette mission représente 85h en 2025.

5.2 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Au cours de l'année 2025, l'animateur a eu en charge l'organisation à l'échelle locale du Concours général agricole des Pratiques agro-écologiques spécialité Prairies & Parcours. Localement ce concours est organisé depuis 2013 à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Camargue en partenariat entre le Parc de Camargue et le Syndicat de la Camargue gardoise. En 2025, quatre agriculteurs ont participé à ce concours dans la catégorie « Fauche prioritaire et secondairement pâturage ». La remise des prix du concours local s'est tenu le 30 janvier 2026 et la lauréate est Mme Clotilde Manaud pour sa parcelle au Mas de la Cure.

Elle a pu ainsi prendre la direction du Salon International de l'Agriculture de Paris pour participer à la remise des prix nationale de ce concours qui s'est tenue le 25 février 2026. L'animateur l'a accompagné pour représenter le territoire organisateur lors de ce salon. Elle y a obtenu le **prix spécial pour les valeurs patrimoniales et paysagères de production en prairies et parcours (Figure 21) !**

Ces concours valorisent un savoir-faire unique et récompensent les bonnes pratiques de gestion des pelouses, prairies humides et prairies de fauche, tout en mettant en évidence le rôle de l'élevage dans le maintien des paysages et de la biodiversité des zones humides.

Cette mission représente 29h en 2025.

Figure 21 : Remise des prix du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques lors du Salon International de l'Agriculture 2026 – 25/02/2026

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Au cours de l'année 2025, l'animateur a participé à divers évènements sur le territoire visant à sensibiliser les acteurs et habitants aux enjeux de conservation du patrimoine naturel local.

- Animation d'une sortie vélo organisée dans le cadre du festival de la Camargue (Figure 22) ;
- Préparation et réalisation d'une animation lors de la journée mondiale des zones humides avec pour thème : Protéger les zones humides pour notre avenir commun (Figure 23)
- Préparation et animation d'une sortie et d'une conférence dans le cadre de la nuit de la chauve-souris 2025 en collaboration avec l'Association de la Maison du Cheval Camargue (Figure 24) ;
- Animation dans le cadre du festival Dans les Bras du Rhône avec une sortie autour du riz : « Voyage au cœur du riz », en lien avec Phytopause et le Domaine de Beaujeu.
- Intervention lors de la manifestation sportive Défi d'elles au domaine du Sauvage (Figure 25) ;
- Tenu d'un stand lors du Grand Raid de Camargue (Figure 12) ;
- De nombreuses interventions auprès du grand public sur le sentier de Rousty.

Cette mission représente 56h en 2025.

Figure 22 : Sortie vélo dans le cadre du festival de la Camargue – 31/05/2025

Figure 23 : Animation dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides – 31/01/2025

Figure 24 : Sortie nature dans le cadre de la Nuit de la chauve-souris – 22/08/2025

Figure 25 : Intervention dans le cadre de l'évènement sportif Défi d'elles – 25/04/2025

5.4 Communication / Animation auprès des scolaires

En 2025, des animations auprès des scolaires ont été réalisées sur le sentier de Rousty. Une animation a également été réalisé au travers le dispositif Cap au Nord qui rassemble différents élèves de la région parisienne qui sont venus une semaine en Camargue pour comprendre les impacts du changement climatique. Une intervention auprès d'un centre de loisirs a également été réalisée.

Des interventions plus spécifiques auprès d'étudiants ont également été réalisées pour aborder les enjeux de la Camargue et les principales missions du Parc de Camargue et du réseau Natura 2000 (Figure 26).

Cette mission représente 41,5h en 2025.

Figure 26 : Intervention auprès d'étudiants – 25/09/2025

5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Au cours de l'année 2025, l'animateur a pu s'impliquer dans la vie du réseau Natura 2000 en participant notamment à divers évènements, réunions et suivis scientifiques sur les autres sites Natura 2000 animés par le Parc de Camargue ainsi que sur les sites Natura 2000 de la Camargue gardoise. Pour citer quelques exemples, l'animateur à participé au COPIL des sites Natura 2000 des Alpilles et des sites Natura 2000 « Trois Marais », des suivis ont été réalisés en partenariat avec les animateurs des sites Natura 2000 « Rhodaniens » (suivi sur le Triton crêté) et des sites de la Camargue gardoise (suivi sur les laro-limicoles). Enfin, des réunions d'échanges ont eu lieu car les enjeux sont souvent transversaux entre les sites Natura 2000 de la Réserve de Biosphère de Camargue.

L'animateur a également pu suivre diverses formations et réunions en lien avec Natura 2000 :

- Séminaire régional des animateurs Natura 2000 de la Région Sud-PACA (23/01/2025) ;
- Séminaire des animateurs Natura 2000 des Bouches-du-Rhône (04/04/2025) ;
- Webinaire sur les programmes européens (03/02/2025) ;
- Forum national sur les zones humides (20 au 21/11/2025) ;
- Formation sur le suivi des cétacés en Méditerranée avec Miraceti (06 au 12/09/2025 – Figure 27) ;
- Webinaire sur les espèces exotiques envahissantes (01/07/2025) ;
- Webinaire sur les impacts des activités sportives sur la biodiversité (29/07/2025) ;

- Formation sur le SRADDET (04/12/2025).

Figure 27 : Equipe de la formation sur le suivi des cétacés en Méditerranée – du 06 au 12/09/2025

Cette mission représente 184h en 2025.

➢ Perspectives en termes de communication et d'animation

Pour l'année 2026, il n'est pas prévu la réalisation d'outils de communication supplémentaires mais il y aura un travail de diffusion et de communication sur les outils existants (plaquette, posters, lettre d'information). En 2027 en revanche, la création d'un outil de communication sur le contexte réglementaire de l'eau est prévu en lien avec la chargée de mission zones humides du Parc. Concernant la communication à travers les médias, l'animateur poursuivra la mise à jour du site internet Natura 2000 et avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission au Parc, ce point va être développé avec diverses publications sur les activités autour des sites Natura 2000 (site internet du Parc, Facebook et Instagram). En ce qui concerne les animations avec le grand public et les scolaires, l'animateur participera comme les années précédentes aux principaux évènements de Camargue (journée mondiale des zones humides, festival de la Camargue, festival Dans les bras du Rhône). Les animations sur le sentier de Rousty seront également organisées sur les périodes estivales principalement. Enfin, le travail avec les scolaires et étudiants se poursuivra et sera plus développé en 2026.
Tout comme en 2025, l'animateur participera de nouveau en 2026 à diverses réunions et formations en lien avec la vie des sites Natura 2000 de manière à perfectionner ses connaissances et à échanger sur les enjeux communs avec les sites Natura 2000 voisins.

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Au cours de l'année 2025, l'animateur a participé à diverses réunions ou échanges qui permettent de la cohérence avec les politiques publiques locales et ainsi obtenir des retours d'expériences sur des sujets qui peuvent également concerner le site Natura 2000. L'animateur a participé à une réunion avec les différents acteurs de la biodiversité en Camargue, un suivi sur le projet Pierre-du-lac porté par le Symadrem, un suivi des programmes Life mené en Camargue, un atelier sur les zones humides et le changement climatique, un webinaire avec l'Agence de l'eau et diverses réunions avec le Conservatoire du littoral.
Cette mission représente 16h en 2025.

7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.1 Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Un Comité de Pilotage a été organisé le 28 aout 2025 pour faire le bilan des actions réalisées sur les sites Camargue depuis le précédent qui s'était tenu le 02 septembre 2024. L'animateur a eu en charge la préparation, l'animation et la rédaction du compte rendu de ce COPIL. Ce COPIL, co-présidé par Madame Marie-Christine Contreras, élu à la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer et Monsieur Le Préfet Maritime de la Méditerranée, représenté par Monsieur André Grosset a permis notamment de faire un bilan des deux premières années de contractualisation en MAEC, d'aborder le sujet du parc éolien Provence Grand Large avec une intervention d'Emma Gouze et de faire le bilan de 5 ans de suivi sur le Grand dauphin en Camargue.
Le compte rendu de cette réunion est disponible au lien suivant : https://pnr-camargue.n2000.fr/sites/pnr-camargue.n2000.fr/files/2025-10/Compte_rendu_COPIL_Camargue.pdf

Cette mission représente 22,5h en 2025.

7.1.2 Animation de groupes de travail

Aucun groupe de travail spécifique n'a été réuni en 2025.

7.1.3 Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Une Réunion de Concertation Préalable à l'Animation a été réalisée le 20 juin 2025 avec pour principal objectif de préparer l'année d'animation à venir. A cette réunion était présent la DREAL PACA, l'OFB et la Préfecture Maritime. La préparation, l'animation et la rédaction du compte rendu de cette réunion sont comptabilisés dans ce paragraphe ainsi que la rédaction du présent rapport d'activité et la mise en forme des timesheets.
Cette mission représente 45h en 2025.

- **Perspectives**

Tout comme en 2026, il est prévu en 2026 la réalisation d'une RCPA début juin et d'un COPIl début octobre. Lors de COPIL il sera évoqué notamment les résultats de l'ARP et divers intervenants interviendrons sur des thématiques liées à la vie des sites Natura 2000.

7.2 Gestion administrative et financière

L'ingénierie financière occupe une place importante dans les missions d'animation du site. La tâche principale de l'année 2025 a été de suivre l'avancement de la signature de la convention d'animation 2025-2027. Ce travail passe par la participation à diverses réunions, des échanges de mails avec les services de l'Etat et les services de la Région Sud-PACA. L'ingénierie financière occupe également une grande part lors du traitement de divers mails ne pouvant pas être classés dans les autres catégories du timesheet.

Dans cette partie est également intégré du temps accordé dans le but de réaliser la demande de solde de la période d'animation 2022-2024. Cette demande de solde a été envoyée le 04/02/2025. Dans le cadre de cette demande divers échanges ont eu lieu avec les services de la Région Sud-PACA dans le but de compléter et de modifier le dossier de demande de paiement.

Cette mission représente 85h en 2025.

7.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Au sein de cette partie l'animateur a travaillé principalement à faire remonter aux services de la DREAL PACA des modifications et mises à jour à apporter aux FSD des sites. Un point avec le chargé de mission Natura 2000 des sites Rhodaniens a également été fait dans le cadre de la procédure de modification des périmètres « Camargue » et « Rhône Aval ». Enfin, l'animateur a pris part a un webinaire sur l'organisation de la révision des DOCOBs.
Cette mission représente 17h en 2025.

7.4 Élaboration de la charte

Aucune action n'a été réalisé dans cette partie, la charte Natura 2000 des sites « Camargue » a déjà été rédigé.

7.5 Autres actions

Les autres actions réalisées sur la période et classées dans cette catégorie sont diverses : - Participation aux réunions de pôle et réunions du personnel ;
- Contribution à l'outil SIT (Système d'Information Territorial) ;
- Contribution à l'outil EVA (Evaluation de la mise en œuvre de la charte) des PNR ;
- Administratif divers ;
- Tri, classement et archivage informatique et papier ;
- Préparation du budget du Parc ;
- Entretien annuel ;
- Journée de cohésion, ateliers de groupes au sein de la structure pour préparer le programme d'actions du Parc ;
- Jury lors d'un oral de BTS GPN ;
- Participation aux instances du Parc (Commissions et Comités syndicaux).

Fait également important à noter et qui justifie la forte proportion de temps accordé à cette catégorie « Autres », le travail concernant la révision de la charte du Parc (rédaction des fiches diagnostics, réunions, préparation et animation des ateliers de concertation, écriture des mesures) est classé dans cette catégorie. A titre d'information, sur les 466 heures accordées à la gestion administrative et financière, 122,5 heures concernent la révision de la charte soit 16,3 jours en 2025.

La mission Autres représente 239h en 2025.

8. Synthèse

8.1 Bilan des activités de l'animateur :

Un total 1569,5 heures, soit 209,1 jours ont été consacrés à l'animation des site Natura 2000 « Camargue » sur la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025. Durant cette période, il est important de préciser que l'animation a été menée pendant 12 mois avec 1 ETP du fait de l'absence d'un chargé de mission pour la partie marine des sites en 2025.

Missions	Nombre d'heures / de jours	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	191,5 / 25,5	12 %
Evaluation des incidences (INCID)	134 / 17,8	9 %
Suivis et études scientifiques (SCIENT)	424 / 56,5	27 %
Information, communication et sensibilisation (COMM)	211,5 / 28,2	13 %
Gouvernance du site (GOUV)	142,5 / 19	9 %
Gestion administrative et financière (FINAN)	466 / 62,1	30 %
Total	**1 569,5 / 209,1**	**100**

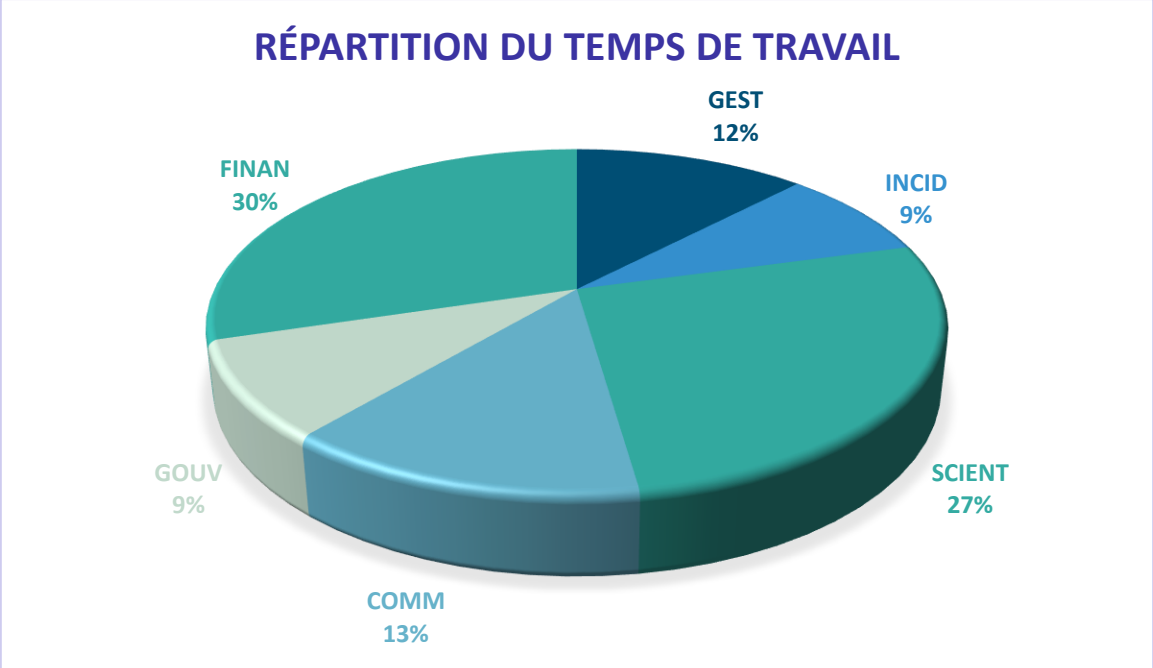

Figure 28 : Temps d'animation par catégories d'action

Intervenant(s) concerné(s) : Alexandre Crestey
Périodes d'absences : 40 jours de congés + RTT en 2025

Avis global de l'animateur : La répartition du temps de travail est répartie de manière très hétérogène. Au cours de l'année 2025, l'animateur a développé les Suivis en régie ce qui explique la forte proportion de cette mission. De même, la partie Financière occupe une place importante du fait du temps accordé par l'animateur (122,5h) à la révision de la Charte du Parc. De plus, les formations et autre séminaires suivis par l'animateur rentrent dans cette catégorie. La partie Communication a également été développé par rapport à l'année dernière (+1%) avec plus d'animations grand public et scolaires. La partie Gestion occupe une place relativement identique aux dernières années d'animation sauf 2023 car année de contractualisation MAEC. Enfin, la partie Gouvernance a été réduite en dessous des 10% grâce notamment à une meilleure maitrise de l'organisation des réunions.

De manière générale, il en résulte un poids administratif élevé dans l'animation des sites Natura 2000 qui réduit le temps accordé à la mise en place d'actions concrètes (suivis, mesures contractuelles, animations).

Avis global sur les résultats obtenus : Compte tenu des moyens financiers qui ont tendance à diminuer, les différentes actions menées par l'animateur ont permis de répondre à de nombreux objectifs du DOCOB. Les mesures contractuelles comme les MAEC ou les contrats Natura 2000 sont fortement demandés. De plus, les suivis en régie menés permettent d'obtenir des données importantes sur l'évolution des habitats et des espèces des sites Natura 2000 « Camargue ».
Du fait que la signature de la convention d'animation 2025-2027 n'ai été signée que début 2026, il n'y a pas pu avoir de recrutement pour le poste de chargée de mission Natura 2000 enjeux marins et littoraux (0,5 ETP). L'animateur s'est investi au maximum sur la partie marine avec l'aide précieuse de la chargée de mission Mer et littoral du Parc mais les enjeux étant très importants et les sites d'une très grande superficie il est très difficile de suivre avec précision l'animation sur la partie terrestre et marine.
Le développement des animations grand public et scolaires a également permis de mettre en lumière les enjeux et les richesses des sites, de plus ces animations ont permis d'expliquer le rôle du réseau Natura 2000 et des partenaires associés à ce réseau.
Enfin, il est important de souligner le réseau des acteurs présents en Camargue avec lequel il est primordial de travailler et d'échanger dans le but d'agir ensemble et en concertation face aux différents enjeux du delta. Dans ce cadre, les missions de cohérence, de vie du réseau et les divers séminaires et réunions occupent une place importante au même titre que les rencontres effectuées toute l'année par l'animateur avec ces groupes d'acteurs.

8.2 Récapitulatif financier

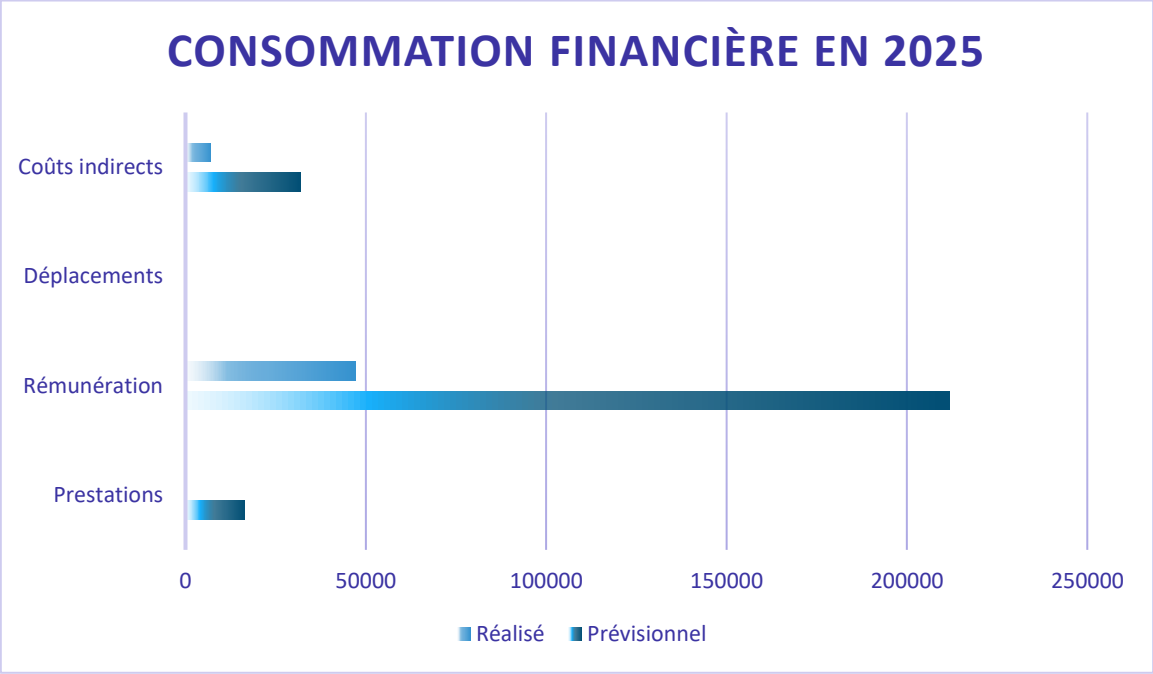

Figure 29 : Consommation financière en 2025

Sur l'enveloppe globale de 259 982,39€ allouée à la convention 2025–2027 des sites Natura 2000 « Camargue », un montant de 54 564,87 € a été consommé en 2025. Il est à noter qu'en 2025, uniquement un animateur a été présent (1 ETP), or la convention prévoit le financement pour 1,5 ETP. Concernant les coûts indirects, financés à hauteur de 31 782,44€ sur la durée de la convention, 7 062,77 € ont été engagés en 2025. S'agissant des dépenses de rémunération, prévues pour un montant total de 211 882,95 €, 47 085,10 € ont été consommés sur la même période. Enfin, sur l'enveloppe de 16 317 € dédiée aux prestations, 15 900 € restent à engager, correspondant notamment à l'étude sur le suivi de la reproduction de la Glaréole à collier programmée pour 2026. En 2025, une prestation a été réalisée : la réalisation de la lettre d'information finalisée en 2025 pour un montant de 417 € HT.

8.3 Récapitulatif des principales perspectives

1. Gestion et contractualisation
    - Suivi des contrats Natura 2000 en cours et engagement de nouveaux contrats en 2026
    - Accompagnement des agriculteurs dans le suivi des MAEC + participation aux formations
    - Signature d'une charte Natura 2000
    - Suivi d'autres projets sur les sites, notamment ceux en lien avec l'agriculture (haies, corridors boisés, flamant)

2. Evaluation des incidences
    - Accompagnement des porteurs de projets
    - Suivi des survols en drone
    - Poursuite de l'accompagnement du Grand Raid de Camargue

- Finalisation de l'Analyse Risque Pêche

3. Suivis et études scientifiques
   - Poursuite des suivis en régie (ornitho, odonates, mammifères, reptiles)
   - Accompagnement d'une stagiaire sur le suivi des reptiles
   - Accompagnement dans le cadre du suivi de la reproduction de la Glaréole à collier réalisé par la Tour du Valat
   - Suivi de l'étude sur la cartographie des herbiers du golfe de Beauduc
   - Accentuer la présence sur le milieu littoral et marin avec l'arrivée d'un/une chargé(e) de mission
   - Poursuivre la veille scientifique sur diverses études réalisées en Camargue (Larimed, Rest chir'eau, suivi anatidés)

4. Information, communication et sensibilisation
   - Diffuser les outils de communication existants (poster, plaquette, lettre d'information)
   - Poursuivre les animations avec le grand public et les scolaires
   - Développer les missions de sensibilisation sur la partie littorale et marine
   - Communiquer sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
   - Renouveler la co-organisation sur Concours des pratiques agro-écologiques
   - Créer un livret/feuillet sur le contexte réglementaire de l'eau en Camargue en 2027

5. Gouvernance du site
   - Poursuivre l'organisation et l'animation des COPIL et RCPA
   - Réaliser les bilans d'activités et timesheets annuels
   - Suivre la procédure de modification des périmètres
   - S'informer et établir du lien avec les autres sites Natura au travers la vie du réseau

6. Gestion administrative et financière
   - Procéder à une demande d'acompte en fin d'année 2026
   - Suivre différentes formations en lien avec l'animation des sites Natura 2000 (Formation Natur'adapt, formations naturalistes)
   - Contribuer activement à la révision de la future charte du Parc naturel régional de Camargue
   - Participer à d'autres missions (réunions de personnel, actualisation du SIT, réponse aux mails)

9. Publicité

La publicité européenne constitue une obligation au titre du R(UE) N°2022/129. Les opérations d'animation
Natura 2000 doivent faire l'objet d'une publicité : sur le site internet et les réseaux sociaux de la structure
porteuse de l'animation ainsi que sur les documents et matériels de communication destinés au public (logo UE,
description succincte de l'opération, soutien financier de l'UE).

Concernant les sites Natura 2000 « Camargue », la convention d'animation a été reçu le 03/03/2026, la publicité a donc été réalisé début mars 2026.
La publicité sur le site internet du Parc (Figure 30) est disponible à cette adresse : https://www.parc-camargue.fr/natura2000.html
La publicité sur le site internet des sites Natura 2000 en basse vallée du Rhône (Figure 31) est disponible à cette adresse : https://www.parc-camargue.fr/natura2000.html
La publicité sous forme d'affiche (Figure 31) est visible dans les locaux administratifs du Parc naturel régional de Camargue au Mas du Pont de Rousty.

Figure 30 : Publicité sur le site internet du Parc

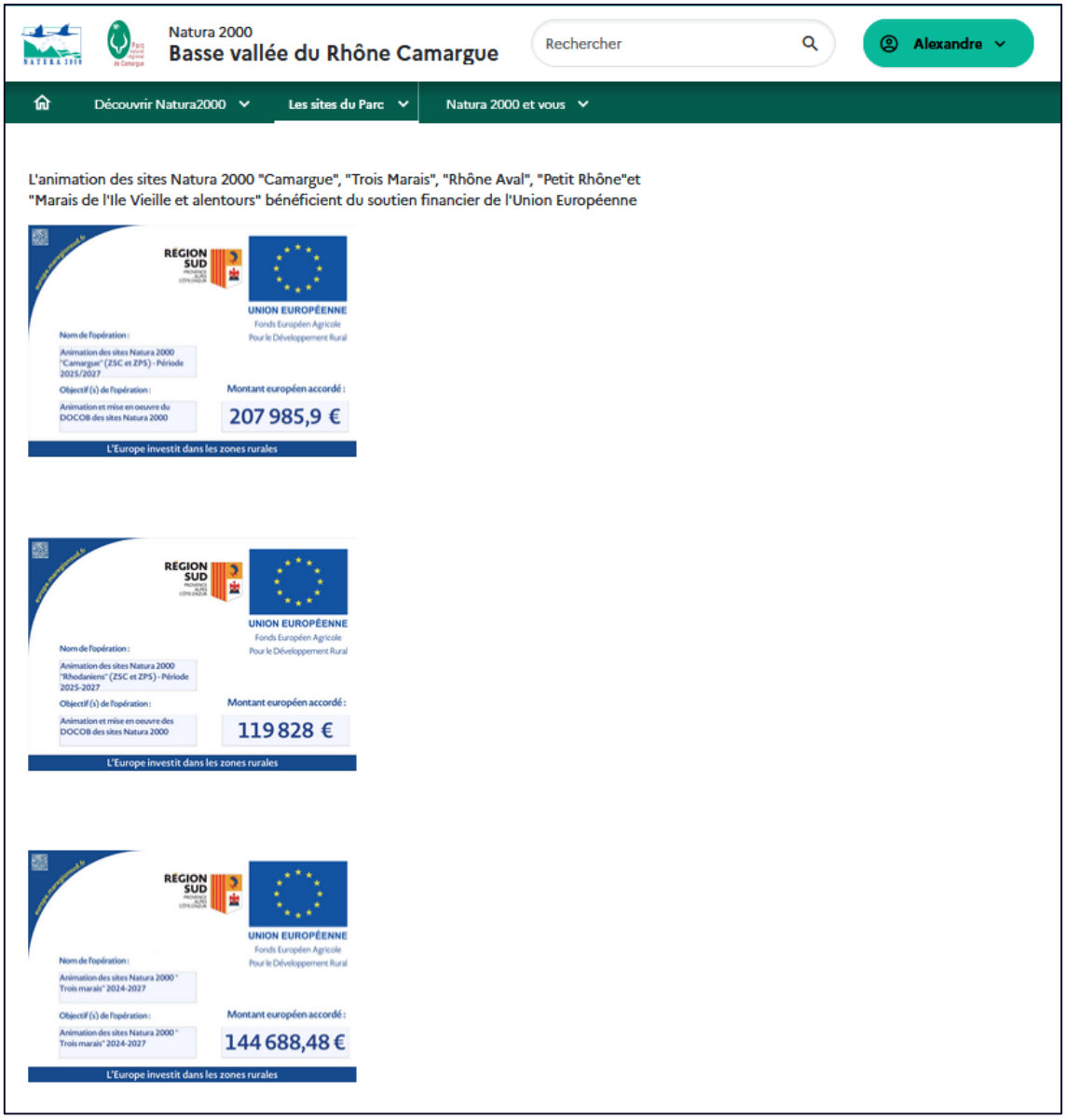

Figure 31 : Publicité sur le site internet des sites Natura 2000 de la basse vallée du Rhône

Figure 32 : Publicité dans les locaux du Parc